

ADESS
Société à responsabilité limitée
Au Capital de 8 000 euros
Siège Social : COMPIEGNE (60200)- 7 Chemin d'Armancourt
392 660 759 RCS COMPIEGNE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 AOUT 2025**

PROCES-VERBAL DE DECISIONS

Le 31 août 2025, au siège social, la société RCG, domiciliée à JAUX (60880) 167 Rue du Colombier, représentée par Madame Catherine LAUNE, épouse GUERIN, ès-qualité de co-gérante

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 16 euros composant le capital social de la société ADESS

Associée unique de ladite société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination du liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Fixation du siège de la liquidation,
- Pouvoirs.

1^{ère} Décision

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation » ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

La présente décision met fin aux fonctions du gérant à compter de ce jour.

2^{ème} Décision

L'associé unique décide de nommer en qualité de liquidateur Madame Catherine GUERIN, ancienne gérante, pour la durée de la liquidation et lui confèrent les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Aucune rémunération ne sera attribuée au liquidateur pour l'exercice de son mandat, étant toutefois précisé que celui-ci aura droit au remboursement des frais engagés pour le compte de la société.

Madame Catherine GUERIN déclare accepter la mission qui lui est confiée.

3^{ème} Décision

L'associé unique décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à l'adresse personnelle du liquidateur, à JAUX (60880) 167 Rue du Colombier.

4^{ème} Décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associée Unique
La société RCG
Représentée par Madame Catherine GUERIN

